

ABISS

03|10|2024

KORTRIJK
XPO

THE NEXT INTERSECTION 4

INNOVATIVE INDUSTRIAL INTERCONNECTION

INFORMATIONS PRATIQUES

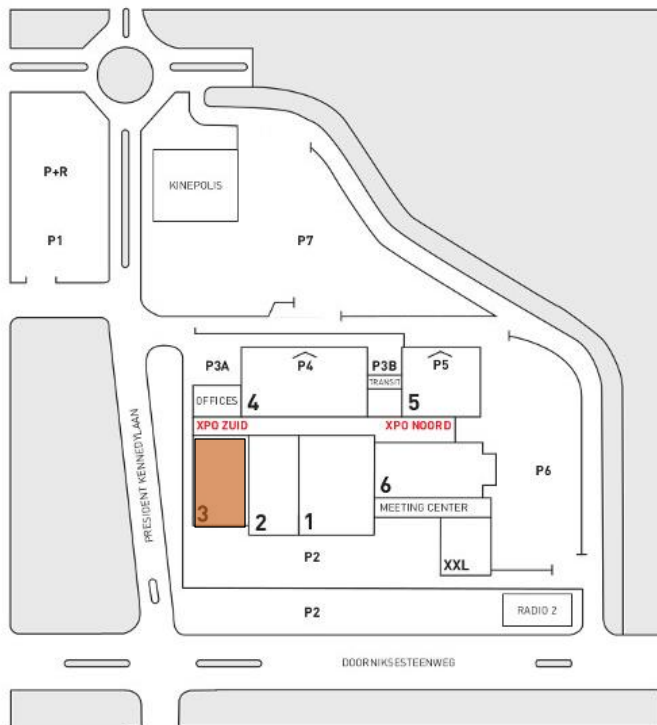
DATES LIMITES

| | | |
|------------|---|---|
| 22/08/2024 | COMMANDER TOUS LES SERVICES SUPPLEMENTAIRES | Veillez nous faire parvenir vos commandes supplémentaires de meubles, plantes et décorations avant cette date. Il ne sera plus possible de commander des services après 12h00 au tarif standard. |
| 02/09/2024 | FOURNIR LES FICHIERS EN PDF POUR LES PAROIS PUBLICITAIRES DU STAND | Veillez svp nous fournir un fichier en pdf prêt à imprimer grandeur nature avec fond perdu de 10mm à virginiedeneckere@industrialaffairs.com |
| 02/09/2024 | REEMPLIR LE CATALOGUE EN LIGNE (moteur de recherche en ligne) | Veillez à ce que vos coordonnées soient inscrites dans le catalogue, afin que les visiteurs puissent préparer leur visite sur votre stand. |
| 29/09/2024 | BADGES EXPOSANTS | Préparez vos badges à temps, vous pouvez imprimé vos badges la semaine du salon, si tous les paiements sont fait. |

A. LISTE DES EXPOSANTS ET NUMERO DE STAND

- ▶ La liste des exposants actualisée quotidiennement se retrouve sur le site www.abissummit.be.
- ▶ Vous avez reçu votre numéro de stand définitif avec la confirmation de votre participation ou vous pouvez le retrouver sur notre liste d'exposants sur le site www.abissummit.be.
- ▶ **Attention** : Le numéro de stand est strictement lié aux exposants confirmés. Il est strictement interdit d'admettre une deuxième firme sur l'espace de stand sans autorisation préalable de l'organisateur. Les produits et/ou marques supplémentaires doivent être mentionnés explicitement à l'organisation en complément à l'inscription initiale.

PLAN D'ACCÈS



Kortrijk **Xpo**

B. INSTRUCTIONS PERIODE DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE

1. MONTAGE: DATES ET HEURES D'OUVERTURE

▶ Mercredi 02/10/2024 de 14h00 à 18h00 (accès plus tôt sur demande)

Tous les stands doivent être complètement terminés le mercredi 2 octobre à 18h00. A **18h00 les bâtiments seront fermés définitivement**. Des exceptions ne seront pas admises.

Un film protecteur est placé sur les tapis loués par Kortrijk Xpo (afin d'éviter de les salir). Ce film doit être retiré par l'exposant lui-même et ce, avant jeudi 3 octobre à 8h30.

2. DEMONTAGE: DATES ET HEURES D'OUVERTURE

▶ Jeudi 03/10/2024 de 17h00 à 20h00.

L'enlèvement du mobilier/frigos loués se déroule le mardi soir. Veuillez donc tout vider tout de suite après la fermeture du salon.

Conseil: Lors du démontage, il est conseillé qu'une personne reste en permanence sur le stand.

3. ACCES AUX BATIMENTS

Lors de votre arrivée pour le montage, veuillez-vous présenter au secrétariat du salon situé dans l'entrée du XXL. Le responsable du stand pourra également retirer au secrétariat, les badges pour exposants à utiliser lors du salon.

Attention : nous ne pouvons vous donner accès aux halls qu'à condition que toutes les factures (location de l'emplacement + services) aient été réglées intégralement. Pour les commandes tardives, veuillez-vous munir d'une **carte de crédit**. Nous n'acceptons pas les chèques ou d'argent liquide.

4. TRANSPORTS ET LIVRAISONS

Pour éviter du retard ou la perte lors de vos livraisons, veuillez mentionner clairement les données suivantes:

KORTRIJK XPO – ABISS
Doorniksesteenweg 216
8500 COURTRAI (België)
+ nom de l'exposant
+ numéro du stand
+ nom du responsable du stand
+ numéro gsm du responsable du stand

Veuillez donner des instructions explicites à votre transporteur et faites en sorte qu'une personne de votre société soit présente au moment de l'arrivée de votre matériel.

- ▶ Nous ne pouvons pas signer les documents pour réception et ne serons pas responsables de la perte de matériel. Tous les frais de déchargement sont à la charge de l'exposant.
- ▶ Le matériel ne pourra être livré qu'à partir le jour du montage, c'est-à-dire le 6 octobre.

C. PERIODE DU SALON

1. HORAIRES D'OUVERTURE

Jeudi 3 octobre 2024.
Entrée: Xpo Zuid (côté Kennedylaan/Kinapolis)
Occupation: Hall 3

2. ACCES EXPOSANTS (= MINUS DE LEUR BADGES EXPOSANT !)

Au jour du salon 3 octobre de 7h30 à 20h. Afin d'éviter que les exposants et les visiteurs arrivent au même moment, nous demanderons à nos exposants d'arriver entre 7h30 et 8h30.

3. FERMETURE DES BATIMENTS

Dans la mesure où cela ne nuit pas au contact avec l'un ou l'autre client, nous vous prions de quitter les halls au plus tard à 20h00. Les bâtiments seront ensuite fermés par les agents de sécurité.

D. SECRETARIAT DU SALON

Le secrétariat du salon est situé à l'entrée de Hall 3 et fonctionnera en permanence lors du montage, du salon et du démontage.

Responsable + numéro direct à partir de la période du montage

- ▶ Virginie Deneckere : T. +32 (0)56 24 59 46

Veuillez-vous adresser au secrétariat du salon :

- pour retirer tous vos badges et vos commandes supplémentaires (sacs à poubelle, tickets de parking, tickets wifi...)
- pour d'éventuels problèmes techniques lors du montage
- pour des détails pratiques tels que photocopies, télécopies etc.
- pour le poste de secours.

E. PARKING

Attention: **2 tickets de parking (valables pour 2 sorties) sont inclus dans votre participation (Partner Lounge / Industrial Partnership), 1 ticket de parking (valable pour 1 sortie) est inclus dans votre participation (Mini Stand).** Il n'est plus nécessaire de les commander sur le webshop. Les P-tickets seront à votre disposition dès la première heure de la construction dans le secrétariat.

Tarifs:

- ▶ Montage et démontage: 2,50 EUR par sortie.
- ▶ Jours du salon: 7,00 EUR par sortie.

Formes de paiement:

- ▶ Vous commandez des P-tickets via le webshop. Nous vous garantissons toujours le tarif le plus avantageux.
- ▶ Vous payez à la sortie avec votre carte bancaire ou votre carte de crédit. Il est possible de demander un reçu.
- ▶ Vous achetez un ticket de sortie à l'une des caisses automatiques (en espèces, carte de crédit, carte bancaire). Il est possible de demander un reçu.

F. RESTAURATION

Les visiteurs et exposants bénéficient d'un service de restauration gratuit pendant toute la journée du salon. Les points de restauration répondent aux conditions qui nous sont imposées.

G. SABAM

La musique de fond dans les halls et dans les stands est réglée par l'organisation en collaboration avec la SABAM. Les films vidéos dépourvus de musique ne sont pas soumis aux droits d'auteur.

Par contre, pour les films vidéos contenant de la musique ou les cd/dvd distribués par l'exposant aux visiteurs, celui-ci est tenu de régler lui-même les droits avec la SABAM. Ceci implique:

- un numéro d'autorisation de la SABAM
- mention du n° SO/...
- date de l'autorisation.

Nous vous conseillons de vous renseigner sur ces données auprès des créateurs/fournisseurs des vidéos.

Dans le cas des groupes de musique, combos, chanteurs et autres spectacles en direct, les droits d'auteur doivent toujours être réglés séparément avec la SABAM. Pour toute information, veuillez contacter SABAM, Steltloperstraat 11, BE-9000 Gent, T. +32 (0)9 222 52 61.

H. RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Si vous passez de la musique ou des vidéos sur votre stand, et offrez éventuellement des boissons (gratuites), vous devez en informer le Service compétent de la Rémunération Equitable. **Comme organisateur nous avons un accord global avec ce service, il n'est pas nécessaire que vous fassiez une déclaration vous-même.**

I. VARIA

Appels

Les messages à l'attention des exposants ne seront pas diffusés lors du salon.

Publicité

Lors du salon, il est interdit de placer ou de distribuer du matériel publicitaire hors de votre stand, ni de faire une quelconque forme de promotion hors de votre stand.

Catalogue

Cette année, le catalogue du salon est disponible en forme digital. Les visiteurs peuvent télécharger le catalogue via www.abissummit.be et encore composer leur catalogue personnel.

Vol

En cas de vol constaté lors des journées de montage, d'exposition ou de démontage, il convient d'avertir immédiatement le secrétariat du salon. Nous vous demanderons de rédiger une note mentionnant les objets volés et leur valeur d'achat. L'exposant s'adressera à la police qui dressera un procès-verbal. Si vous avez contracté une assurance auprès de nos services, l'assureur sera immédiatement mis au courant, et se chargera de traiter votre dossier directement avec votre société.

Domages au matériel loué

En cas de dommage, pour quelque raison que ce soit, vous avertissez immédiatement le secrétariat du salon. L'exposant s'adressera à la police qui dressera un procès-verbal, sous peine de nullité du procès-verbal.